

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, C. PIOT ET C.-P. SERRURE.

—
TOME V.

V. 5-6
1849-50



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE, D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELAINE.

—
1850

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE BELGE.



NOTICE

SUR UN AUREUS DE LA FAMILLE JULIA.

PL. I, FIG. 1.

Mionnet, dans son ouvrage : *De la rareté et du prix des médailles romaines*, ne cite, parmi l'immense variété des médailles consulaires de la famille Julia (1), qu'un seul *aureus*. Comme mon cabinet en renferme un de cette famille, d'un type tout différent, j'ai pensé que la publication d'une monnaie inédite jusqu'à ce jour pourrait intéresser les lecteurs de cette *Revue*.

Voici la description de cette pièce : Tête de Diane avec un arc et un carquois sur le dos.

R. Trophée et armes dans un temple trétrastyle ; sur la

(1) Selon Mionnet, il y a cent et vingt-deux variétés de cette famille.

frise on lit : IMP. CAESAR ; sur le fronton se trouve la trinquetra, symbole parlant de la Sicile. (Pl. I, fig. 1.)

Ce type, que Mionnet, malgré toutes ses recherches, n'a jamais vu représenté sur une médaille consulaire de cette famille, est cependant connu en argent, puisque Riccio dans son ouvrage : *Le monete delle famiglie di Roma*, a publié un denier semblable à une légère différence près, et qu'il estime trois piastres (1) ; mais comme ce savant n'a vu, ni cette variété, ni ce type représentés sur des *aurei*, nous avons cru pouvoir en faire le sujet d'une notice.

Il y a, dans mon cabinet, un *aureus* commun d'Auguste, qui au lieu du trinquetra porte dans l'exergue : SICIL, au bas de la statue de Diane. Ce qui semble indiquer suffisamment que l'une et l'autre pièce ont été frappées pour la même localité.

La divinité protectrice de la famille Julia est Vénus ; c'est la tête de cette déesse qu'on trouve sur plusieurs des nombreuses variétés des médailles consulaires de cette famille. Pourquoi trouve-t-on l'effigie de Diane avec le nom et le symbole de la Sicile sur celle qui fait l'objet de cette notice et sur celle d'Auguste que nous lui comparons ? Ne serait-ce point la célèbre Diane de Ségeste, que l'artiste, peut-être Sicilien lui-même, a voulu représenter ? Nous ne savons pas si César ou Auguste ont eu quelques rapports avec cette statue, enlevée aux Ségestains par Verrès ; mais il est certain qu'à l'époque où ces deux monnaies ont été frappées, elle devait être fort connue à Rome par les violentes accusa-

(1) Voyez son supplément, pl. LIX, n° 51.

tions de Cicéron contre cet infâme concussionnaire, et surtout par la fameuse Verrine (*de Signis*) où l'éloquent orateur, pour rendre ce proconsul odieux au peuple romain, se plaît à la dépeindre avec toutes ses perfections et avec toutes les vicissitudes qu'elle a subies.

Il nous la montre vénérée chez les habitants de Ségeste ; enlevée par les Carthaginois, qui ne lui témoignèrent pas une moindre dévotion ; restituée aux Ségestains par Scipion après la prise de Carthage, et enfin audacieusement arrachée à leurs adorations par l'impie Verrès, qui, avec les fruits d'autres rapines faites sur les Siciliens, la fit transporter en Italie.

Maintenant le trophée élevé à César dans ce temple sicilien ne remplace-t-il pas la statue de la déesse et son autel, où les Ségestains avaient fait graver une inscription, qui témoignait de leur reconnaissance envers Scipion ? N'ont-ils pas dressé ce trophée en l'honneur de César devenu empereur pour se le rendre favorable et obtenir par lui la restitution de leur déesse si vivement regrettée ?

On pourrait, croyons-nous, faire les mêmes suppositions touchant la Diane représentée sur le revers de l'*aureus* d'Auguste, dont nous avons parlé ; mais, nous le répétons, aucun fait historique parvenu à notre connaissance ne vient confirmer ces conjectures.

Le titre d'*imperator* (1) n'ayant été donné à Jules-César que l'an sept cent huit de Rome (quarante-six ans avant

(1) Ce dictateur prit le nom d'empereur, non dans le sens qui avait été donné jusqu'alors par les soldats aux généraux d'armée qui avaient faite quelque belle action, mais comme un titre de souveraine autorité.

J.-C.), c'est dans l'intervalle de sept cent huit à sept cent dix, année qu'il fut poignardé en plein sénat par Brutus, Cassius et d'autres conjurés, qu'on doit fixer la date de la fabrication et de l'émission de notre médaille.

MEYNAERTS.



1



2



3



4



5

